

# Disparitions à Caussoles : deux enquêtes relancées

Deux malfaiteurs en fuite avaient trouvé refuge chez Michel Lambin, le berger de Caussoles, en 2001. Ils ne sont jamais réapparus. Les familles viennent d'obtenir que la justice rouvre ces dossiers

Michel Lambin, 67 ans, surnommé le berger de Caussoles, déjà condamné pour le meurtre de Jean-Yves Guerrée et l'assassinat de Robert Ludi (1), n'en a pas terminé avec ses démêlés judiciaires. Les proches de Jean-Félix Leca et Farid Errachdi lui demandent de rendre des comptes sur la disparition de leur proche. Le juge d'instruction, qui a enquêté sur cette double affaire, avait estimé que les charges étaient insuffisantes pour renvoyer une nouvelle fois Lambin aux assises.

M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani, le conseil des parties civiles, ne partage pas cet avis. Il a fait appel du non-lieu et déposé, au début du mois, un mémoire devant la chambre de l'instruction. Les magistrats de la cour d'appel viennent de lui donner raison – contre l'avis du parquet – et ont estimé nécessaire de poursuivre des investigations. Un juge d'instruction de Grasse a été désigné pour faire analyser les traces de sang retrouvées dans une caravane où aurait été abattu Jean-Félix Leca. Une confrontation entre différents témoins, qui ont eu connaissance de cet assassinat, sera également organisée.

## Fragments humains

Le scénario des morts violentes de Jean-Félix Leca, 49 ans, et Farid Errachdi, 23 ans, a été plusieurs fois raconté par Nicole Rossi, l'ex-compagne de Michel Lambin. «*Les constatations techniques à la ferme du Bayou à Caussoles corroborent l'ensemble des déclarations de M<sup>me</sup> Rossi*», rap-



Nicole Rossi, ex-compagne de Michel Lambin, l'accuse d'avoir tué Jean-Félix Leca et Farid Errachdi à Caussoles. (Photos A. B.-J., Ch. P. et DR)

pelle M<sup>e</sup> Padovani. Dans une audition devant des policiers de la brigade criminelle de la police judiciaire de Nice, Nicole Rossi explique que Lambin lui a confié «*avoir découpé en morceaux Leca et Errachdi*». Révélations qu'elle confirmera deux ans plus tard devant le juge d'instruction. «*La dépouille du malfaiteur corse a été brûlée pendant trois jours*», souligne l'avocat niçois. Les pompiers d'Andon peuvent en témoigner puisqu'ils s'étaient inquiétés de l'éventuelle propagation du brasier. Les fragments osseux retrouvés, sur place

par la police, sont bien humains a confirmé un laboratoire de Draguignan. Débris d'omoplate, os de la main, vertèbre... ont été mis au jour même si l'intensité du feu a empêché toute extraction d'ADN. Certains ont été découpés : «*Une section assez nette a été réalisée avec une scie*», explique le rapport d'expertise anthropologique. Ce qui corrobore, une fois de plus, les déclarations de Nicole Rossi. Jean-Félix Leca, avant d'être incinéré, aurait été abattu de trois balles de gros calibre alors qu'il dormait dans une caravane. Et comme par hasard, les enquêteurs

ont découvert trois impacts grossièrement colmatés. Nicole Rossi dit avoir refusé de nettoyer l'intérieur de la caravane maculé de sang, laissant cette tâche à Michel Lambin. Une nouvelle fois, la vérité pourrait éclater grâce au progrès de la police technique et scientifique. Cela sera plus complexe en ce qui concerne la disparition de Farid Errachdi. Michel Lambin se serait vanté, selon Nicole Rossi, «*de l'avoir donné à manger aux cochons*», après l'avoir découpé.

Le mobile serait un butin en dollars. Certains témoins accusent

Lambin de s'être emparé du magot. Ce volet de l'enquête ne figurait pas, bizarrement, dans le dossier d'instruction. Le nouveau juge devrait réentendre ces témoins clés. Leurs souvenirs permettront-ils de mieux comprendre pourquoi et comment le jeune Errachdi a été supprimé ? C'est le fol espoir, dix-sept ans après, de sa mère, de ses sœurs et de leur avocat.

CHRISTOPHE PERRIN  
chperrin@nicematin.fr

1. Condamné, en décembre à Nice, à perpétuité pour l'assassinat à Antibes de Robert Ludi, Michel Lambin a fait appel.



L'ajaccien Jean-Félix Leca a été abattu dans une caravane avant d'être brûlé.



Farid Errachdi tué et découpé à Caussoles.

## Le District mène l'enquête sur « l'Arbitre vengeur » lors d'un match à Nice

Un jeune arbitre a-t-il bien commis un grave dérapage, samedi dernier, à La Lauvette (2) ? Quel cas, quelle sanction sera prononcée contre lui ? Verdict attendu à la mi-mars, lorsque les instances locales du football se prononceront.

Le 10 février, lors d'un match de jeunes (U13) entre L'Entente Saint-Sylvestre et la Jeunesse sportive Jean-Les-Pins, les oreilles du jeune arbitre ont sifflé. Mécontent des réflexions de certains parents, il était allé à leur contact à l'issue du match, avant de quitter le stade Babkin-Hairabedian. Une demi-heure plus tard, une quinzaine d'agresseurs est venue en découdre. Des coups ont été distribués. Aucune victime n'a été sérieusement blessée, nul n'a déposé plainte. Mais, selon des témoins de cette scène surréaliste, le jeune arbitre serait revenu « se faire justice » avec des connaissances.

## Il risque la radiation

Pas question d'en rester là, pour le District Côte d'Azur. «*La commission de dis-*

*cipline, qui s'est réunie mercredi, a transmis le dossier à la personne chargée de l'instruction*», indique le président du District, Edouard Delamotte, contacté par Nice-Matin. «*L'instructeur va rassembler l'ensemble des données relatives à l'incident, demander des éléments complémentaires aux clubs présents sur le site... On cherche à savoir. Il faut démêler le vrai du faux.*»

Le délai d'instruction, en pareil cas, est d'une quinzaine de jours. Une fois compilées toutes les infos, la commission de discipline convoquera le jeune arbitre et son accompagnateur pour les entendre. Selon Edouard Delamotte, elle devrait rendre sa décision vers la mi-mars. Un « arbitre vengeur » ? Le cas serait sans précédent connu sur la Côte. Edouard Delamotte prévient : «*Si les faits sont réellement établis, ce jeune arbitre risque la radiation de son activité, et une suspension de toute fonction dans le football.*»

C. C.

1. Nos éditions des 12 et 13 février.

## Meurtre à Nice : « Hedi clame toujours son innocence »

Il s'était spontanément présenté aux policiers de la brigade criminelle de la police judiciaire. Il avait été mis en examen puis laissé libre sous contrôle judiciaire avant d'être incarcéré. Hedi Y., suspecté de complicité dans le meurtre de Nadir Lamrini, 20 ans, tué d'une balle dans la tête le 18 juillet 2015, chemin des Chènes-Blancs, dans le quartier de l'Ariane à Nice, continue de clamer son innocence. Le mis en examen, qui conteste toute participation à ce crime, s'était d'ailleurs taillé les veines dans le cabinet du juge d'instruction en plein interrogatoire. M<sup>e</sup> Paul Sollacaro, son avocat, a demandé la semaine dernière à ce même juge d'instruction de «*démettre*» en examen son

client. L'avocat niçois s'explique : «*Hedi Y. serait dès lors témoin assisté. Rien ne s'opposerait à sa remise en liberté.*»

## Ils sont revenus sur leurs déclarations

Les témoins qui incriminaient Salah B., le tireur présumé et Hedi Y., désigné comme le pilote du scooter, sont revenus sur leurs déclarations, selon l'avocat. «*Les deux seuls témoignages à charge ont volé en éclats*», constate M<sup>e</sup> Sollacaro. Dès lors, pour la défense des mis en examen (où l'on constate la présence de pénalistes chevronnés comme Éric Dupond-Moretti, Mohamed Kasoul et Frédéric Monneret), il n'y a plus de charges suffisantes contre leurs clients.

Ce n'est pas vraiment l'avis des enquêteurs de la police judiciaire et de la justice. Peu avant le meurtre, une altercation s'est produite rue Amédée-VII. Nadir Lamrini, pris à parti, s'est enfui en courant pour se réfugier dans une voiture. C'est alors qu'il a été mortellement blessé par un tir de pistolet. La victime, déposée par ses amis devant l'hôpital Saint-Roch, a succombé à ses blessures. Le jour du crime, Salah B. bénéficiait d'une permission de sortie de la prison du Pontet. Il purgeait une peine pour vol et recel.

Très influent dans le quartier, il est accusé d'avoir voulu intimider un clan adverse. Ce qu'il conteste également farouchement. CH. P.